

Saint-Quentin-en-Yvelines,
Le 17 décembre 2015

Chères Présidentes, chers Présidents,

Vous trouverez dans ce pli une double convocation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, ayant pour objet la modification des Statuts et du Règlement Intérieur.

En effet, il est très rare lors d'une AGE que le quorum nécessaire soit atteint afin que celle-ci puisse s'ouvrir et délibérer. D'où la nécessité de faire preuve d'anticipation.

Le Bureau fédéral a donc décidé de procéder à un seul envoi, afin de limiter le coût d'envoi. C'est une économie d'environ 1000 € qui correspond à une utilisation responsable des ressources de notre Fédération.

Cet envoi unique constitue aussi une économie de temps et tient compte des problématiques environnementales. Nous souhaitons également vous faire connaître le plus tôt possible les deux dates, pour que le plus grand nombre de clubs puissent être représentés.

Cette décision réaliste nous semble la plus raisonnable.

En attendant le plaisir de vous rencontrer lors de cette réunion,

Je vous souhaite à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien amicalement,

Diego SALAZAR
Président de la FFE



CONVOCATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2016

Vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la Fédération Française des Échecs qui se tiendra aux date et lieu suivants :

Le samedi 9 janvier 2016

Au LYON OLYMPIQUE ÉCHECS - 5 place du Marché - 69009 LYON

ORDRE DU JOUR

- 13h00 Vérification des pouvoirs
 - 13h55 Fin de la vérification des pouvoirs
 - 14h00 Ouverture de l'AGE
- Présentation et vote des nouveaux Statuts de la FFE ;
 - Présentation et vote du nouveau Règlement Intérieur de la FFE.

Une **seconde Assemblée générale** sera à nouveau appelée à voter, le cas échéant, sur les Statuts et Règlement Intérieur présentés à la première assemblée, lesquels pourront n'avoir pas été adoptés faute de quorum.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article 4.1 de l'Annexe I-5 du Code du Sport et de l'article 4.1 des Statuts, aucun quorum ne sera requis lors de la seconde assemblée générale également objet de la présente convocation, dont **l'ordre du jour sera identique**.

Cette seconde assemblée se déroulera le **samedi 6 février 2016** à la même adresse, soit :

LYON OLYMPIQUE ECHECS - 5 place du Marché – 69009 LYON

- 12h00 Vérification des pouvoirs - 12h55 Fin de la vérification des pouvoirs
- 13h00 Ouverture de l'AGE.

Au titre des deux réunions, vous trouverez sous le présent pli un bon de pouvoir pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2016, et un second valable pour celle du 6 février 2016.

Saint-Quentin-en-Yvelines,
le 17 décembre 2015.

Le Président
Diego SALAZAR



ATTENTION :

Les présidents de clubs recevront uniquement la convocation à l'AGE ainsi que le « bon de pouvoir » par courrier postal. Les documents de présentation des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFE sont :

- dans l'espace réservé aux clubs «Gérer son club» :

<http://clubs.echecs.asso.fr/>,

- et dans la rubrique «Comptes rendus» : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=20>